

Dossier d'Interventions Ultérieures



Projet : **Rénovation de façade**
Rue Pierre Decoster 96
1190 Bruxelles

Maître de l'ouvrage : **ACP BFOREST**
Rue Pierre Decoster 96
1190 Bruxelles

Architecte

Coordinateur Sécurité et Santé
Yvan Vander Meeren
Av. Reine Astrid 46
1440 Wauthier Braine

Ingénieur en Stabilité

Table des Matières

Table des Matières

Cadre Légal

DIU

1	Avertissement
2	Modifications
3	Historique des travaux
4	Renseignements Généraux
5	Travaux Ultérieures
6	Documents

Cadre Légal

Consignes générales concernant la transmission, la mise à disposition et la réclamation du DOSSIER D'INTERVENTION ULTERIEURE selon les articles 48 et 49 de l'A.R. du 25/01/2001 concernant les chantiers temporaires ou mobiles modifié par l'A.R. du 19/01/2005 et du 22/03/2006

Article 48

Afin de permettre au nouveau propriétaire de répondre à ses obligations futures en tant que maître d'ouvrage d'éventuels travaux ultérieurs à l'ouvrage, la personne ou les personnes qui cèdent l'ouvrage, remettent, lors de chaque mutation totale ou partielle de l'ouvrage, le dossier d'intervention ultérieure au nouveau propriétaire. Cette remise est enregistrée dans l'acte confirmant la mutation.

Aussi chaque propriétaire de l'ensemble ou d'une partie de l'ouvrage tient un exemplaire du dossier d'intervention ultérieure à la disposition de toute personne pouvant y intervenir en tant que maître d'ouvrage de travaux ultérieurs, notamment, un locataire

Article 49

§ 1. Le maître d'ouvrage est tenu de mettre les parties du dossier d'intervention ultérieure qui les concernent, à la disposition du coordinateur ou, à défaut, de l'entrepreneur, au moment où ces personnes sont concernées par la coordination ou l'exécution de travaux ultérieurs à l'ouvrage.

§2. Avant d'entamer un travail ultérieur à l'ouvrage, le coordinateur ou, à défaut, l'entrepreneur demande au maître d'ouvrage que les parties du dossier d'intervention ultérieure qui les concernent, soient mises à leur disposition.

Article 34

Le dossier d'intervention ultérieure est obligatoire sur tous les chantiers temporaires ou mobiles pour lesquels les sections II, III et V sont d'application.

Article 35

mentionnés à l'article 36, le contenu du dossier d'intervention ultérieure correspond à l'annexe J, partie C, section.

Annexe I, Partie C, Section I – Contenu visé à l'article 35

Le dossier d'intervention ultérieure contient au moins les éléments suivants:

- . les informations relatives aux éléments structurels et essentiels de l'ouvrage;
- . les informations relatives à la nature et l'endroit des dangers décelables ou cachés, notamment des conduits utilitaires incorporés.
- . les plans qui correspondent effectivement à la réalisation et la finition
- . les éléments architecturaux, techniques, et organisationnels qui concernent la réalisation, la maintenance et l'entretien de l'ouvrage.
- . les informations pour les exécutants de travaux ultérieurs prévisibles, notamment la réparation, le remplacement ou le démontage d'installations ou d'éléments de construction.
- . la justification pertinente des choix en ce qui concerne entre autres les modes d'exécution, les techniques, les matériaux ou les éléments architecturaux.
- . l'identification des matériaux utilisés.

Article 36

Pour les chantiers temporaires ou mobiles visés aux section II et V, ainsi que pour les chantiers temporaires ou mobiles de la section III, qui sont à la fois des chantiers visés à l'article 26, §3, le contenu du dossier d'intervention ultérieure correspond à l'annexe I partie C, section II.

Annexe I, Partie C, Section II - Contenu visé à l'article 36

Le dossier d'intervention ultérieure contient au moins les éléments suivants

- . les informations relatives aux éléments structurels et essentiels de l'ouvrage
- . les informations relatives à la nature et l'endroit des dangers décelables ou cachés, notamment des conduits utilitaires incorporés
- . les plans qui correspondent effectivement à la réalisation et la finition
- . l'identification des matériaux utilisés

3. Historique des travaux

Nature de l'Ouvrage; Immeuble
Année de construction
Nature des travaux; Rénovation de façade
Année des travaux; **2018**

4. Renseignement généraux

4.01 Liste des Intervenants Transformation 2018

4.01.01 Direction des travaux

Maître de l'ouvrage :

Nom ACP BFOREST
Rue Rue Pierre Decoster 96
CP 1190 Bruxelles
Tél:
Fax:
GSm:
e-mail:

Représentant du MO:

Immo:
Nom:
Rue:
CP:
Tél:
Fax:
GSm:
e-mail:

Ingénieur

Nom:
Rue:
CP:
Tél:
Fax:
GSm:
e-mail:

Architecte

Nom:
Rue:
CP:
Tél:
Fax:
GSm:
e-mail:

Coordinateur Sécurité & Santé

Nom: Yvan Vander Meeren
Rue: Av. Reine Astrid 46
CP: 1440 Wauthier Braine
Tél:
Fax:
GSm: 0496.549.423
e-mail: yvanvdm@gmail.com

4.01.02 Entreprises

Entreprise Générale

Entreprise Euronet
Nom M. Van Belle
Rue Rue Henri Maubel, 53
CP 1190 Bruxelles
Tél: 02.347.21.73
Fax: 02.346.18.34
GSm:
e-mail: euronet@euronet-vanbelle.be

PLAN DE SECURITE, DE SANTE ET D'ENVIRONNEMENT

ENTREPRISE UTILISATRICE (si travail en sous-traitance) :

CHANTIER

A4I
Rue Pierre Decoster 96 à 1190 Bruxelles

ENTREPRISE INTERVENANTE : EURONET

Rue Henri Maubel 53
1190 Bruxelles

Représentée par M. : **J. VAN BELLE** Fonction : **Administrateur** Tél. : **02/347.21.73**

Conseiller en prévention : **J. VAN BELLE**

DEFINITION DES TRAVAUX A EFFECTUER

Désignation des travaux :	Préparation de chantier Placement d'échafaudage (s) Protection des bâtiments attenants Protection des parties de la construction du bâtiment à rénover Nettoyage de façades Peinture Evacuation des déchets Nettoyage et démontage d'échafaudage(s) Remise en état des abords du chantier		
Date de début des travaux :	16/05/2018	Durée des travaux :	+/- 1 semaine sauf intempéries
Effectif en personnel prévu :	8 ouvriers maximum sur chantier		

TECHNIQUES DE RAVALEMENT

Ravalement à l'eau et au pistolet haute pression	- A l'eau chaude (avec ou sans détergent)*
---	--

ORGANISATION DES SECOURS-HYGIENE

SIPP (J. VAN BELLE)	Tél . 0475/36.30.69	Urgences	Tél. 112
SEPP (ADHESIA)	Tél . 02/511.06.86	Pompiers	Tél . 112
EURONET	Tél . 02/347.21.73	Hôpital le plus proche	Tél . 02/348.51.11
J. VAN BELLE	Tél . 0475/36.30.69	Nom :	Hôpital Molière
		Médecin Dr Delvigne	Tél . 02 343 99 29
		Centre anti-poison	Tél . 070/245.245

OBLIGATIONS POUR L'ENTREPRISE INTERVENANTE

Vérification appareils de levage (si utilisés)	Oui *	Non *	Equipements protection individuelle	Oui *	Non *
Placement de protections et calfeutrage des fenêtres (si nécessaire)	Oui *	Non *			

REMARQUES :

ANALYSE GLOBALE DES RISQUES

Inventaire des dangers	Risques	Mesures de prévention
Placement et démontage de l'échafaudage	Chute de personne avec dénivellement (devant la pose ou la dépose de l'échafaudage)	- Voir plan de sécurité de La Bruxelloise.
Accès à l'échafaudage par échelle	Chute	- Installation et arrimage de l'échelle ou des échelles à l'intérieur de l'échafaudage (cf mode emploi échelle)
Placement et démontage du matériel de protection (filets contre la poussière, panneaux en bois ou en matière synthétique)	Chute d'objet manutentionné	- Interdire le travail et le passage sous les travaux en cours. Balisage du trottoir.
Nettoyage à l'eau sous haute pression	Danger de lésion corporelle	- Port d'E.P.I. (gants, vêtements étanches, chaussures ou bottes, lunettes,...)
	Coupures & chocs	- Vérifier le bon état des tuyaux et des raccords entre ces derniers et veiller à la bonne fixation des tuyaux sur échafaudage.
Peinture	Irritation, inhalation,...	- Port d'E.P.I. et fiche technique sécurité à disposition sur chantier.
	Chute d'objet	- Fixation seau sur échafaudage
Câbles électriques libres	Chute, contact avec objet immobile	- Installation du câblage hors chemin de passage et poste de travail.
Câbles électriques en contact avec l'eau ou des déchets humides	Electrocution	- Utilisation de rallonge, de boîtiers et de connecteurs étanches.

ANALYSE DES RISQUES PAR MACHINE

Inventaire des dangers	Marque et n° de série	Instructions en français	
Haute pression	ALTO CONTRACTOR MASTER	Oui *	Non *

ANALYSE DES RISQUES DU TRAVAIL EN HAUTEUR

Inventaire des dangers	Marque	Instructions en français		Protections installées (garde-corps, lisses, plinthes)	
Echafaudage de façade (tubulaire)	-	Oui *	Non *	Oui *	Non *

ANALYSE DES RISQUES DU TRAVAIL AVEC PRODUITS DANGEREUX

Inventaire des dangers	Marque	Fiches de données de sécurité	
Peinture	CANTILLANA	Oui *	Non *

ANALYSE DES EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Harnais, longe, chaussures et bottes de sécurité, vêtements de pluie/travail, gants de protection, ligne de vie, casque à mentonnière, masque, lunettes, masque intégral avec tuyau d'alimentation d'air.

cf. Liste individuelle des E.P.I. propre à chaque ouvrier

***ANALYSE DES RISQUES DU TRAVAIL
AVEC DES ENTREPRISES EXTERIEURES ET/OU DES INDEPENDANTS***

Entreprise sous-traitante :

Aubelcom (échafaudages) – Chaussée d'Alseberg 471 à 1180 Bruxelles – n° entreprise 0402.897.418

La Bruxelloise scrl (échafaudages, sous traitante d'Aubelcom) – Rue Pré-aux-Oies 314 à 1130 – n° entreprise 0431.932.288

Déclaration de travaux

Numéro de déclaration: **1Y1-0208HVD-D7-Z**

Date d'envoi: 15/05/2018

Localisation de l'activité:

Rue et n°: Pierre Decoster 96
Code postal: 1190 Commune: Forest
Commentaires: L'ACP ne possède pas de n° d'entreprise
Nom des travaux:
Finalité des travaux: Travaux à finalité spécifique
Date de début: 16/05/2018
Date de fin: 25/05/2018

Donneur d'ordre:

Dénomination: ACP B-Forest c/o A4I
Rue et n°: Potaarde 76 Boîte:
Code postal: 1082
Commune: Berchem-Sainte-Agathe
Pays: Belgique
Téléphone ou GSM: Fax:
Autre téléphone:
E-mail:
Langue: Français

Déclarant:

N° BCE:

0430.083.647

Dénomination:

EURONET SA

Rue et n°:

RUE HENRI MAUBEL

53

Boîte:

Code postal:

1190

Commune:

FOREST

Pays:

Belgique

Téléphone ou GSM:

02/347.21.73

Fax:

02/346.18.34

Autre téléphone:

E-mail:

euronet@euronet-vanbelle.be

Langue:

Français

Maître d'oeuvre chargé de la conception:

N° BCE: 0430.083.647
Dénomination: EURONET SA
Rue et n°: RUE HENRI MAUBEL 53 Boîte:
Code postal: 1190
Commune: FOREST
Pays: Belgique
Téléphone ou GSM: 02/347.21.73 Fax:
Autre téléphone:

Maître d'oeuvre chargé du contrôle de l'exécution:

N° BCE: 0430.083.647
Rue et n°: EURONET SA
Dénomination: RUE HENRI MAUBEL 53 Boîte:
Code postal: 1190
Commune: FOREST
Pays: Belgique
Téléphone ou GSM: 02/347.21.73 Fax:
Autre téléphone:

Coordinateur en matière de sécurité et de santé pendant l'élaboration de l'ouvrage:

Dénomination:
Rue et n°: Boîte:
Code postal:
Commune:
Pays: Fax:
Téléphone ou GSM:
Autre téléphone:

Coordinateur en matière de sécurité et de santé pendant la réalisation de l'ouvrage:

N° BCE: 0552.480.623
Dénomination: Vander Meeren, Yvan
Rue et n°: Avenue Reine Astrid(W-B) 46 Boîte:
Code postal: 1440
Commune: Braine-le-Château
Pays: Belgique
Téléphone ou GSM: 02/521.09.64 Fax:
Autre téléphone:

Contrat:

Numéro de contrat:

(contrat n° 1)

Secteur d'activité:

Travaux Immobiliers

Date du contrat:

18/01/2018

Date de début du contrat:

16/05/2018

Date fin du contrat:

25/05/2018

Montant total du contrat:

8595,00

EUR

Référence interne:

Les travaux sont exécutés pour un maître d'ouvrage personne physique à des fins privées.

Informations sur les sous-traitants:

● N° BCE:

0431.932.288

Codes d'activité:

19

Dénomination:

LA BRUXELLOISE SC

Rue et n°:

RUE DU PRE AUX OIES

314

Boîte:

Code postal:

1130

Commune:

BRUXELLES

Pays:

Belgique

Langue:

Français

Téléphone ou GSM:

02/242.29.04

Fax:

015612646

E-mail:

Agissant en sous-traitance de:

Dénomination:

Aubelcom

● N° BCE:

Codes d'activité:

Dénomination:

Rue et n°: Boîte:

Code postal:

Commune:

Pays:

Langue:

Téléphone ou GSM: Fax:

E-mail:

Agissant en sous-traitance de:

Dénomination:



ENTRETIEN ET RÉNOVATION DE FAÇADES
PEINTURE ET DÉCORATION

Rue HENRI MAUBEL 53 • 1190 BRUXELLES • Tel.: 02 347 21 73 • Fax.: 02 346 18 34
E-mail: euronet@euronet-vanbelle.be • Website: www.euronet-vanbelle.be



Bruxelles, le 5 octobre 2017

N° Réf. : JVB/dvl/17-30909

A4I sprl
Monsieur Aurliel
Rue Potaarde 76

1082 Bruxelles

CONCERNE : Rue Pierre Decoster 96 à 1190 Bruxelles
Façade avant (L 10m + retour vers terrasse 2,25m sur une hauteur de 13m)
Travaux consécutifs à un sinistre incendie

Monsieur,

Suite à votre demande, pour laquelle nous vous remercions, nous vous soumettons notre meilleur prix pour les travaux à effectuer à l'immeuble repris ci dessus.

DETAILS DES TRAVAUX :

1. Pose et dépose d'un échafaudage tubulaire.

Prix forfaitaire : 2.245,00 €

2. Dépoussiérage de la façade :

- nettoyage par haute-pression.

Prix forfaitaire : 450,00 €

3. Application de deux couches de peinture de type GRANOL COLOR de CANTILLANA ou autre à définir (teinte à nous communiquer suivant votre DIU).

Prix forfaitaire : 5.900,00 €

EURONET S.A. Page n°2 de notre devis n° réf JVB/dvl/17-30909 du 05/10/2017

Remarque : Un emplacement devant l'immeuble devra obligatoirement être réservé par vos soins, et ce pendant toute la durée de nos travaux.

PRIX TOTAL POUR CES TRAVAUX : 8.595,00€ (Huit mille cinq cent nonante-cinq €), hors T.V.A.

Conditions de paiement : 30 % d'acompte à la commande.
30 % à l'ouverture du chantier.
30 % travaux en cours.
solde fin des travaux au comptant.

Conformément à l'Arrêté Royal du 25 janvier 2001 (et ses modifications), la législation impose la désignation d'un coordinateur de sécurité pendant l'exécution des travaux. L'entreprise Euronet, entreprise agréée et soucieuse du respect des législations, met gracieusement un coordinateur de sécurité à votre disposition.

Notre offre inclut donc la coordination sécurité ainsi que l'élaboration d'un DIU en fin de chantier.

Taxe communale d'échafaudages : à votre charge

NB : Les taxes communales diverses (échafaudage, emplacement parking,...) sont à charge du donneur d'ordre. Il appartient au propriétaire d'en faire la demande à la commune respective et d'en payer les droits. Toutefois, si la commune devait nous envoyer une facture, celle-ci vous serait répercutée.

Le coût éventuel du contrôle de l'échafaudage par un organisme agréé n'est pas compris dans notre prix.

Option : 30 jours
Délai : à convenir

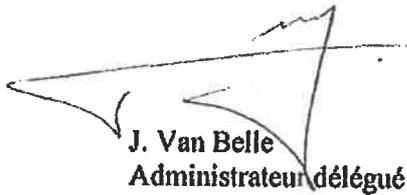
Eau et électricité à mettre gratuitement à notre disposition.

L'acceptation du devis implique l'accord du client sur nos conditions générales, reprises au verso de la présente.

Notre prix comprend exclusivement les travaux repris dans la présente offre.

Si le présent devis rencontre votre approbation, veuillez nous retourner le double signé pour accord ainsi que l'attestation ci-jointe dûment complétée, afin de déterminer le taux de T.V.A. à appliquer.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous souhaiteriez obtenir, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.



J. Van Belle
Administrateur délégué

Pour accord,
date et signature du client

18/01/2018.

n° de T.V.A. : NA .

ACP BTOREZ

C/O A41

Denis WILNAPS - GERANT .



A41 SPRL
RUE POTTAARDE 70
1082 BRUXELLES
BE 02/480.11.38



Granosil'color

Peinture à base de résine siloxane.

Domaine d'application

Peinture de façade résistant aux intempéries, pour les enduits lisses et structurés, la brique silicocalcaire, la petite maçonnerie, la maçonnerie en brique, les supports à base de composants minéraux, et en tant que peinture de rénovation sur les systèmes d'isolation de façades extérieures.

Composition

Peinture de façade mate, diluable à l'eau, à base de résines acrylique et polysiloxane en phase aqueuse avec des additifs d'adhérence spéciaux.

Couleur

Couleur standard : blanc.

Granosil'color peut s'obtenir dans toutes les couleurs de notre gamme. Ne pas utiliser des couleurs dont l'intensité a une valeur inférieure à 20% sur les systèmes d'isolation de façades extérieures

Les surfaces achevées peuvent présenter des écarts de couleur par rapport aux exemples et aux échantillons. Ces écarts sont la conséquence de l'utilisation de matières premières naturelles et des conditions atmosphériques au cours du processus de séchage. En cas de commande ultérieure, merci de préciser les références exactes de la commande précédente.

Propriétés

Fort perméable à la vapeur, très hydrofuge, tendance à la salissure minime, résistant aux influences atmosphériques, aux moisissures, ne forme pas de film, pratiquement sans tension, non polluant, non thermoplastique et résistant aux rayons UV.

Très bonne résistance aux matières polluantes et à l'attaque d'algues.

Préparation support

Le support doit être plan, stable, propre et sec. Elimination des parties non adhérentes, puis reconstitution.

En cas de doute concernant la nature des supports, contactez-nous.

Application

Granosil'color peut s'appliquer manuellement ou avec un pistolet approprié.

Nettoyer les appareils et les outils à l'eau immédiatement après l'emploi.

Bien mélanger avant l'emploi.

En fonction du support, appliquer une première couche de Granosil'color, dilué dans maximum 10% d'eau.

Appliquer une couche de finition de Granosil'color, dilué dans maximum 5% d'eau.

Protéger la façade des pluies battantes et d'un dessèchement trop rapide. Spécialement en cas d'exposition directe au soleil ou au vent, prendre les mesures nécessaires, par exemple protéger la façade ou l'échafaudage à l'aide d'une bâche. Ne pas utiliser par une température au sol ou ambiante de moins de + 5°C.

Recouvrir soigneusement les fenêtres, les appuis de baie etc.

Consommation

Ca. 200 ml/m² par couche sur un support lisse. Faites un essai pour déterminer la consommation exacte.

Granosil'color

Peinture à base de résine siloxane.

Caractéristiques techniques

Coefficient d'absorption d'eau	$w < 0,1 \text{ kg}/(\text{m}^2 \cdot 0,5)$
Résistance à la diffusion	$sd < 0,1 \text{ m}$
Conductibilité thermique :	ca. $0,60 \text{ W}/(\text{mK})$
Résistance à la diffusion de vapeur	μ environ 60
Densité	1,65 - 1,68 kg/dm^3

Conditionnement

Granosil'color est conditionné en seau plastique de 10 L. La durée de conservation dans l'emballage d'origine à l'abri du gel et des fortes chaleurs est de 12 mois. Les seaux ouverts doivent être utilisés rapidement.

Remarque

Il est interdit de mélanger entre eux des agents durcisseurs et des additifs.

Déchets

Ne donner que des emballages vides au recyclage. Se débarrasser des restes de matériaux durcis comme des peintures durcies ou comme des déchets domestiques, les restes de matériau liquide peuvent être traités comme des déchets de peinture à base d'eau.

Classification

COV valeur limite en EU pour ce produit (cat A/c WB) : 40 gr/L.

Ce produit contient au maximum 40 gr/L COV.

Conseils de sécurité

Conserver hors de portée des enfants.

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment à l'eau et consulter un médecin.

En cas d'application au pistolet, ne pas respirer les vapeurs.

Vous trouverez toutes les autres informations concernant la sécurité sur nos fiches de données de sécurité.